SERCE
SYNDICAT DES ENTREPRISES
DE GÉNIE ÉLECTRIQUE ET CLIMATIQUE

LES QUALIFICATIONS SERCE :
UNE REFERENCE POUR LES GRANDS DONNEURS D'ORDRE

Il existe des dizaines de métiers différents dans le monde industriel, du bâtiment, des travaux publics et de l'énergie, certains professionnels cumulant plusieurs savoir-faire.

Dans ce contexte, pour permettre aux donneurs d'ordre d'apprécier la capacité professionnelle des entreprises avec lesquelles ils sont susceptibles de passer des marchés, le SERCE délivre près de 100 qualifications qui font autorité dans le périmètre d'activité des entreprises de génie électrique et climatique.

Toutes ces qualifications sont attribuées pour une durée de 4 ans.

Les qualifications attribuées par le SERCE assurent aux donneurs d'ordre la légitimité professionnelle et la reconnaissance de la capacité technique d'une entreprise à réaliser des travaux dans une activité donnée, à un niveau de technicité défini.

La qualification, une procédure qui garantit la qualité et le professionnalisme

La Commission "Qualification" du SERCE examine régulièrement les demandes de qualification présentées par les entreprises du SERCE, dans le cadre d'une procédure rigoureuse avant de les soumettre au Conseil d'administration pour validation.

Chaque dossier est étudié en détail afin d'évaluer l'ensemble des informations et attestations de capacités techniques, humaines et financières de l'entreprise, notamment :

- les moyens d'exécution en personnel ainsi que sa formation et sa répartition par secteurs professionnels et par catégories : responsables d'affaires, bureaux d'études et opérationnels de terrain ; les moyens d'exécution en matériel ;
- les certifications, qualifications et agréments ;
- les chiffres d'affaires des deux dernières années ;
- les certificats de capacité délivrés par les maîtres d'ouvrage ou maîtres d'œuvre.

La Commission est également chargée d'examiner les demandes d'admission des entreprises souhaitant adhérer au SERCE. Le dossier est identique à celui de la demande de qualification. Conformément aux statuts du SERCE, la demande d'admission devra être accompagnée de deux parrainages d'entreprises adhérentes.

Le SERCE délivre près de 100 qualifications

Le détail de chaque classe de qualification est consultable sur le site :

www.serce.fr
rubrique "Qui sommes nous / Qualifications"

V 11 2015

9 RUE DE BERRI 75008 PARIS ■ T: 01 47 20 42 30 ■ F: 01 47 23 53 49 ■ serce@serce.fr
www.serce.fr ■ www.metiers-electricite.com ■ www.metiers-clim.com